2007-04352/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Entretiens du Centre Jacques Cartier - Table ronde sur la diversité culturelle La ministre Line Beauchamp rappelle la position du Québec

Québec, le 7 octobre 2004 – À l'occasion de la Conférence d'ouverture des Dix-septièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a participé hier à une table ronde sur la diversité culturelle devant près de 400 personnes. Elle a précisé la nature et la portée de la mobilisation qui a pris forme, chez nous et à l'étranger, en faveur de la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, et rappelé la position du Québec telle qu'adoptée au Conseil des ministres le 3 septembre 2003.

La table ronde réunissait M. Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française et aux langues de France, M. François Héran, directeur de l'Institut national des études démographiques à Paris, M. Jean-Jack Queyranne, président du Conseil régional Rhône-Alpes, M. Richard J. Paradis, chef de cabinet de la ministre du Patrimoine canadien (PCH), ainsi que M. Pierre Curzi, coprésident de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle.

Mme Beauchamp a rappelé qu'à l'occasion des récentes négociations inter-gouvernementales à l'UNESCO, la plénière a reconnu que l'avant-projet de convention sur la diversité culturelle déposé aux États membres en juillet 2004 constituait une bonne base de travail. De plus, la nature spécifique des biens et services culturels, le principe du droit des États d'adopter des politiques culturelles et la volonté d'en arriver à une convention efficace ratifiée par le plus grand nombre d'États membres ont été reconnus par de nombreux États présents. « Il faut comprendre que la notion d'efficacité d'un traité international tient non seulement à la qualité de son contenu, mais également au fait qu'il soit signé par une masse critique d'États et de gouvernements pour lui assurer la plus grande légitimité », a-t-elle précisé.

Affirmant que le gouvernement du Québec doit pouvoir continuer de soutenir financièrement ses artistes, ses artisans et ses industries culturelles, la Ministre a déclaré: « Nous défendons activement le projet d'une convention qui consacrera le droit des États et des gouvernements de soutenir la culture par leurs politiques, grâce à l'élaboration d'un droit applicable en matière de culture, non subordonné au droit commercial et assorti de mécanismes de règlement des différends efficaces. Cet enjeu est majeur pour le Québec. »

Une deuxième rencontre d'experts gouvernementaux à l'UNESCO est prévue en février 2005. « D'ici là, il nous faut poursuivre la démarche engagée, consolider les acquis et favoriser une solution qui assurera à la convention sur la diversité des expressions culturelles un statut d'égalité avec les autres instruments et engagements internationaux, ainsi qu'un rapport de force approprié », a conclu Mme Beauchamp.

L'Université de Montréal et le Centre Jacques Cartier, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill, organisent les Dix-septièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, qui se déroulent du 4 au 9 octobre 2004.

Rappelons que le Centre Jacques Cartier, de Lyon, a été créé en 1984 avec pour vocation l'établissement et le développement de partenariats entre Lyon et la région Rhône-Alpes avec le Québec, et le Canada, ainsi que la promotion des activités scientifiques et culturelles orientées sur le Canada et le Québec.

Source :

Christiane Bolduc
Direction générale des communications
Tél. : (418) 380-2363, poste 7226

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007